



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

JE SUIS VICTIME

EN PARLER

A des associations spécialisées

France victimes vous soutient et vous accompagne gratuitement dans vos démarches pénales sur RDV

- Vannes : 02 97 47 66 68 ou bav.vannes@france-victimes56.fr
- Lorient : 02 97 84 12 76 ou bav.lorient@france-victimes56.fr

FV56 dispose également de plusieurs permanences juridiques et psychologiques au sein du département : Vannes, Lorient, GBHS, Auray, Pontivy, Ploërmel

Le 116 006 : Numéro national de l'aide aux victimes 7j/7

Le 3919 - Pour les victimes de violences conjugales

Ligne d'écoute anonyme et gratuite pour les victimes de violences conjugales, 24h/24 de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés

VOUS DÉFENDRE

Aide juridictionnelle

- L'Aide juridictionnelle peut couvrir vos frais de justice

Points d'accès au droit gratuits dans le Morbihan

- Principaux points d'accès au droit gratuits du département :
 - Association d'accès au droit Nord Morbihan sur rendez-vous au 02 97 27 39 63 www.centre-acces-droit.com
L'association dispose de nombreuses permanences : Baud, Gourin, Guéméné-sur-scorff, Guer, Josselin, La Gacilly, La Trinité-Porhoët, Le Faouët, Locminé, Malestroit, Mauron, Ploërmel, Pontivy, Saint-Jean-Brévelay
 - Maison de Justice et de droit à Pontivy
2, pl. Bisson - 02 97 27 39 63
 - Boutique du droit à Lorient
38, rue Dupuy-de-Lôme - 02 97 64 75 65 www.lorient-agglo.fr
 - Maison du droit à Vannes
22, rue Victor Hugo - 02 97 01 63 80 www.maisondudroit-vannes.com

PORTER PLAINTE

Au commissariat de police ou à la gendarmerie

- Composez le 17 ou le 112 ou envoyez un sms au 114
- Vous pouvez pré-enregistrer votre plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et choisir le lieu où aller signer la déclaration

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN ATTENTAT TERRORISTE

Des dispositifs particuliers existent

France Victimes 56

vous accompagne dans le dépôt de plainte et dans vos démarches auprès du fond d'indemnisation

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - ONAC VG

L'ONAC VG permet

- dans l'urgence : possibilité d'aides financières permettant de faire face aux frais immédiats dans l'attente des premières provisions sur indemnisations du fonds de garantie des victimes d'actes du terrorisme.
- à moyen moyen et long terme, l'ONACVG :
- informe chacune des victimes ou leur famille des possibilités d'adoption par la nation,
- accueille les demandes de pension civile de guerre, les relaie au ministère de la défense,
- dispense sur demande de l'assistance administrative,
- met en œuvre sur demande des aides financières,
- prend en charge les formations de reconversion professionnelle.

Direction départementale du service de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
24 place de la République - 56000 Vannes
02 97 47 88 88 - www.onac-vg.fr

17
POLICE/GENDARMERIE

112
DEPUIS UN PORTABLE

18
SAPEURS-POMPIERS

15
URGENCES MEDICALES

SMS AU 114
POUR SIGNALER
DES VIOLENCES



morbihan.gouv.fr



Préfet du Morbihan